

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Décembre

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 décembre 1894

La séance de samedi a été très mouvementée. D'abord, M. Denoux est venu réclamer le cautionnement pour les journaux. 300 voix de majorité ont repoussé sa motion.

On s'est encore occupé du fameux Mirman. Le député-soldat figure parmi les signataires d'un manifeste socialiste. Le ministre de la guerre l'a puni de prison.

M. Millerand proteste contre cette mesure.

Le ministre donne lecture du manifeste ; il demandait à Mirman de déclarer qu'il n'avait pas signé lui-même. Et cependant le fait était vrai. Dans ces conditions, il a puni.

Un ordre du jour approuvant le gouvernement est mis aux voix et adopté à une forte majorité.

Puis est venue une affaire assez louche. Les chemins de fer du sud de la France ont un traité qui les lie avec l'Etat. M. Cavaignac trouve que certaines modifications proposées sont onéreuses.

M. Jaurès prend la parole également dans le même sens.

La motion Jaurès est repoussée par 257 voix contre 253, et le projet voté par 299 contre 151. Ce vote est très commenté.

Séance du 24 décembre 1894

L'incident Jaurès, dit le *Petit Journal*, a eu une telle gravité que nous croyons devoir donner sur lui les plus complets détails, — d'après le compte rendu officiel paru mardi au *Journal officiel*.

C'était après le dépôt par le général Mercier du projet de loi dont nous avons parlé et qui consiste à édicter la peine de mort contre l'espionnage et la trahison.

De longs applaudissements avaient accueilli sur tous les bancs le dépôt de cette proposition qui avait été renvoyée à la commission de l'armée.

M. Jaurès. — Je comprends que le gouvernement s'émeuve du contraste douloureux qui s'impose à la conscience publique. Tous ceux qui ont été condamnés pour trahison, Bazaine, Dreyfus, n'ont pas subi la peine de mort et on fusille sans pitié de simples soldats pour une minute d'égarement.

Pour établir l'égalité odieusement violée, faut-il donc aggraver la législation actuelle ? Il n'en est pas besoin pour des cas comme celui de Bazaine, qui n'a échappé à la mort que par une de ces grâces présidentielles qui ne descendent pas

souvent sur les simples soldats. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Mais est-il vrai que si des actes comme celui du capitaine Dreyfus se renouvelaient, la justice du pays ne serait pas suffisamment armée ?

M. le président du conseil. — Discutez-vous une interpellation.

Le président, M. Brisson, explique que M. Jaurès développe les motifs de l'urgence qu'il demande pour sa proposition.

Voix au centre. — Qu'il lise l'exposé des motifs !

M. Jaurès. — C'est ce que je fais, ou du moins si je ne lis pas un texte écrit j'explique les motifs de ma proposition.

Ce que je propose, c'est, pour rétablir l'égalité en matière de justice militaire, et après avoir constaté que si on n'a pas fusillé pour trahison, c'est parce qu'on ne l'a pas voulu, car la loi le permet... (Vives exclamations ! — A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président. — Il vous est impossible, monsieur Jaurès, de tenir un pareil langage, injurieux pour les membres du conseil de guerre (Vifs applaudissements) ; je vous rappelle formellement à l'ordre pour cette parole.

M. Jaurès. — La proposition pour laquelle nous demandons l'urgence tend à réviser les articles 221, 222 et 223 du Code de justice militaire qui condamnent à mort le soldat coupable, dans une minute d'égarement, d'un acte de violence envers un chef.

Nous motivons l'urgence par la contradiction qui existe entre la brutalité excessive de ces dispositions et l'adoucissement de la pénalité en d'autres matières.

M. le président. — Demandez alors à la Chambre de mettre immédiatement en discussion le projet de loi de M. le ministre de la guerre ; mais tant que ce projet n'est pas à l'ordre du jour, je ne puis vous en laisser discuter le fond.

M. Jaurès. — Nous avons le droit de dire que le contraste qui a si vivement ému l'opinion ne tient pas à certaines lacunes de la loi, mais à l'exagération des lois qui frappent le soldat. Ce qui est urgent, ce n'est pas de réviser les lois sur la trahison, car l'article 76 permet...

M. le président. — Veuillez passer à votre proposition de loi.

M. Jaurès. — Elle est ainsi conçue : « La Chambre décide qu'il y a lieu de réviser les articles 221 à 223 du code de justice militaire, et à en effacer la peine de mort. »

M. le président. — C'est un projet de résolution.

M. Charles Dupuy, ministre de l'intérieur, président du conseil. — Je ne viens pas discuter

après M. Jaurès, et d'une manière inconstitutionnelle et illégale, l'arrêt du conseil de guerre.

Je viens demander contre la proposition de notre collègue la question préalable.

Il lui a plu, au nom d'un groupe qui se pique d'internationalisme, de venir, sous prétexte de défendre les petits, attaquer la hiérarchie et la discipline de l'armée.

Si la question préalable ne lui était pas opposée, le gouvernement ne resterait pas une minute sur ces bancs. (Rumeurs et tumulte à l'extrême-gauche. Explosion de bravos à droite, au centre et sur la majorité des bancs de la gauche.)

M. Jaurès. — Il y a quelque audace à parler d'internationalisme au lendemain d'événements qui démontrent que c'est vous et vos amis... (Interruptions. — Cris : A l'ordre !)

M. le président du conseil. — Expliquez-vous !

M. Jaurès. — On ne peut lier l'internationalisme avec les événements que l'on sait, au lendemain du jour où le président du conseil a essayé de couvrir contre les manifestations de la Chambre une partie de la bande cosmopolite des exploitants.

M. Barthou, ministre des travaux publics. — Vous savez bien qu'en disant cela vous mentez. (Tonnerre d'applaudissements.)

Pendant quelques instants les applaudissements de la majorité et les cris furieux de l'extrême-gauche, qui vocifère « A l'ordre le ministre ! » rendent toute discussion impossible.

A grands coups de sonnette, le président, obtenant un silence relatif, rappelle à l'ordre le ministre des travaux publics et invite, d'autre part M. Jaurès à retirer les paroles qu'il a prononcées.

M. Jaurès, au lieu de les retirer, entreprend de les expliquer.

Mais tout d'abord, répondant à M. Brisson à propos du rappel à l'ordre infligé au ministre, l'orateur socialiste déclare :

Ce n'est pas par des rappels à l'ordre que se règlent de pareilles questions, et la Chambre me permettra de lui dire que son attitude est singulière quand elle s'associe, par des manifestations collectives, à des incidents qui doivent se régler ailleurs. (Mouvements.)

Vous savez bien que le mensonge n'est pas chez nous... (Exclamations au centre.)

Le mensonge, il est chez ceux... (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs) qui, se sentant menacés dans leur pouvoir politique et leur influence sociale, essayent de jouer du patriotisme.

Ici le tumulte et l'agitation deviennent indescriptibles.

M. de La Batut. — Ce langage n'est pas éton-

Et elle lui adressa un sourire... quel sourire !

Le cœur du jeune homme en bondit d'aise ; il allait continuer la conversation lorsque la foule précédée d'un sergent de ville, les séparèrent.

Le sergent dressait procès-verbal au cocher et demandait les noms des témoins.

Ce ne fut pas sans effort que Henri revint au premier rang juste au moment où la jeune fille donnait son nom.

Il entendit le prénom de Céline, vingt ans, rue...

Le surplus se perdit dans le broohaha.

Il avança pour donner le sien et mademoiselle Céline lui céda la place. Lorsqu'au bout de deux minutes, il se retourna pour lui adresser la parole, la jeune fille avait disparu.

Comme dans le rêve ! il n'en pouvait croire ses yeux.

La jeune fille un peu honteuse d'être le point de mire de la foule, s'était sauvée dans le faubourg.

Henri ne sachant pas où la chercher se consola en réfléchissant qu'il trouverait son nom et son adresse au commissariat de police où serait transmis le rapport et qu'il serait appelé comme témoin en même temps qu'elle.

Il aurait pu demander des renseignements tout de suite à l'agent, mais il n'osa. Il croyait que tout le monde lirait sur son front son amour naissant.

Il s'empressa de s'éloigner du carrefour où il avait vu celle qui devait être la compagne de sa vie, en se disant que les rêves étaient non seulement le miroir du passé mais aussi celui de

nant de la part d'un homme qui n'a jamais été soldat.

M. le président. — Je ne puis pas, monsieur Jaurès, vous laisser dire que le gouvernement essaye de jouer du patriotisme. Veuillez retirer cette expression, autrement je donnerai lecture de l'article du règlement qui me semble applicable.

M. Jaurès. — J'ai dit, en mon âme et conscience... (Interruptions sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre.)

J'ai dit que ceux qui depuis deux ans se sentant menacés par le mouvement socialiste croissant... (Nouveau bruit sur les mêmes bancs.)

M. le président. — Monsieur Jaurès, si vous ne déclarez pas que vous n'appliquez cette parole à personne dans cette salle, je serai obligé de vous appliquer l'article 124 du règlement.

M. Jaurès. — Le jugement que j'ai porté s'appliquant à des partis, s'applique par conséquent à ceux qui sont à la tête de ces partis.

Le tumulte, ce qui semblait impossible, prend alors des proportions encore plus grandes.

La majorité toute entière prend alors l'orateur à partie avec une telle véhémence que l'on n'entend plus du tout M. Jaurès. On entend seulement les cris : « L'exclusion ! L'exclusion ! »

De nouveau la sonnette présidentielle ramène un silence momentané dont M. le président se hâte de profiter pour avertir M. Jaurès qu'il va consulter l'assemblée sur l'exclusion temporaire, s'il ne retire pas l'accusation dirigée contre les membres du gouvernement.

### Exclusion de M. Jaurès

M. Jaurès refuse de retirer ses paroles et, à une énorme majorité, l'exclusion temporaire est votée par assis et levé.

M. Jaurès sort de la salle après une courte hésitation.

A ce moment, M. Pierre Richard s'approche du banc des ministres et les interpelle avec violence au milieu du tumulte.

— Quand M. Raynal, s'écrie-t-il, nous a appelés des lâche-patrie, on n'a pas prononcé contre lui la censure.

### Tumulte prolongé. — Levée de la séance

Plusieurs députés descendent dans l'hémicycle ; de violentes altercations s'engagent dans l'espace libre qui sépare le banc des ministres et la tribune entre des membres de divers côtés de l'assemblée. On peut croire un instant que l'on va assister à des scènes de pugilat. Elles se seraient produites sans doute si M. le président n'avait coupé court à ce scandale en déclarant la séance suspendue.

l'avenir.

Et il répétait en extase.

— Elle se nomme Céline ! quel joli nom ! comme je l'aime déjà ! Céline, ma Céline ! quand te reverrais-je !

Il marchait en gesticulant et se faisait prendre pour un fou.

Il arriva sans s'en douter à la porte de l'exposition.

— Tiens, se dit-il, je n'avais pas besoin de venir ici aujourd'hui puisque j'ai trouvé ; l'exposition, la tour Eiffel, le Trocadéro, le palais des machines, qu'est-ce que c'est que tout cela à côté d'un regard ou d'un sourire de Céline !

Mais il avait faim et il entra dans un restaurant.

Après le déjeuner il longea le quai d'Orsay, traversant les galeries sans les voir. Son esprit était ailleurs.

Il se trouva dans le palais de l'alimentation !

— Dix centimes, le bock !

— Dégustation à quinze centimes, la meilleure bière de France !

— Six sous la verre de champagne !

— Tiens, au fait, se dit Henri, je puis bien me payer un verre de champagne ; que n'est-elle ici je lui offrirais une bouteille pour fêter notre rencontre.

Comme c'était une fête pour lui, il ne doutait pas que ce dut en être une pour elle.

L'amour est le plus égoïste de tous les dieux.

Il arriva au devant de la tour Eiffel et prit un peu à droite pour éviter la foule déjà compacte.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 2

## LE CHIEN DE LA TOUR EIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

I

Comme quoi l'on peut s'ennuyer tout en étant joli garçon et possesseur de vingt-cinq mille francs de rente.

Lorsqu'il se fut habillé, il alla se faire raser et coiffer, puis revint à sa toilette. Il voulait plaire du premier coup.

Enfin, la bourse garnie, il descendit dans la rue et prit le boulevard, regardant à droite et à gauche avec un petit air conquérant.

Il était en retard, car il pouvait être dix heures un quart.

Marchant du pas tranquille d'un homme qui a de l'argent en poche et de l'espoir au cœur, il atteignit le faubourg Montmartre.

Il y avait là, comme presque toujours, un embarras de voitures.

Celles qui venaient du faubourg voulaient traverser le boulevard, tandis que celles qui suivaient le boulevard voulaient continuer.

Deux sergents de ville avaient grand peine à maintenir les plus pressés et à les faire défilier par ordre.

Un cocher de fiacre plus rébarbatif, avait enfreint la consigne et fouettant son cheval, tournait vivement le boulevard, allant vers la Madeleine.

Une jeune fille traversait à ce moment en sens inverse, confiante dans l'ordre donné par les agents et la roue du fiacre la heurta et la fit chanceler.

Vingt cris s'élevèrent.

Le sergent de ville s'élança à la tête du cheval, tandis qu'un jeune homme fendait l'espace libre et arrivait à temps pour recevoir la jeune fille dans ses bras.

Ce jeune homme, le lecteur l'a deviné, était Henri Laborde.

Henri allait traverser lorsqu'en face de lui, il vit la jeune fille qui venait à lui : il était resté pétrifié, immobile, hypnotisé, comme on dit maintenant. Dans cette jeune fille il avait reconnu l'apparition de son rêve.

Oui, c'était elle.

Taille svelte et élancée, tournure élégante et gracieuse, petite bouche à fossette, cheveux noirs magnifiques et de grands yeux noirs veloutés.

Les yeux et les cheveux ne répondaient pas au programme, mais elle était si jolie ainsi, sa beauté l'avait si vivement frappé, qu'il sauta vite par dessus la nuance et qu'il se dit même :

— Elle est cent fois mieux ainsi, j'étais fou de la vouloir blonde.

Il avait vu et dit tout cela en deux secondes, puis son admiration s'était changée en épouvante en voyant le danger qui menaçait la belle enfant et il s'était élancé.

Il la regut dans ses bras, l'enleva rapidement et la porta sur le trottoir.

La jeune fille s'était remise de suite.

— Merci, monsieur, lui dit-elle, d'une voix douce, sans vous je serais tombée,

INFORMATIONS

1<sup>er</sup> CONSEIL DE GUERRE

Affaire Dreyfus

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL MAUREL  
DU 129<sup>e</sup> DE LIGNE

La condamnation

Le 1<sup>er</sup> conseil de guerre a rendu samedi, à sept heures moins dix minutes, son jugement au sujet de la trahison du capitaine Dreyfus.

La délibération du conseil de guerre a duré près d'une heure.

Conformément à l'article 136 du Code de justice militaire, le huis-clos a été levé : le jugement a été rendu publiquement.

Lorsque le public fut entré, le colonel Maurel, président du conseil de guerre, debout, a donné lecture des motifs et du dispositif du jugement.

« Une seule question a été posée au jury.

» Elle a été résolue à l'unanimité.

» Le capitaine Dreyfus est-il coupable d'avoir, dans le courant de 1894, à Paris, livré à une puissance étrangère ou à ses agents, des documents intéressant la défense nationale, et a-t-il ainsi pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences avec cette puissance à l'effet de l'engager à commettre des hostilités contre la France ou de lui en procurer les moyens ?

» A l'unanimité : oui. »

A ce moment on entend au fond de la salle un cri de : « Vive la patrie ! »

Le président du conseil de guerre ajoute, sur l'application de la peine que, le conseil, à l'unanimité, a condamné le nommé Dreyfus à la déportation à vie dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire.

Le colonel Maurel a donné lecture des articles de la loi visés par la condamnation :

L'article 76 du Code pénal ; l'article 7 de la loi du 8 octobre 1830 ; l'article 5 de la Constitution de 1848 ; l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 juin 1850, et les articles 189 et 267 du Code de justice militaire.

Le capitaine Dreyfus n'était pas présent, suivant le Code de justice militaire.

L'accusé, qui se trouvait à l'infirmerie, a été aussitôt conduit dans la cour de l'hôtel du conseil de guerre, et en présence de la garde sous les armes, et du commandant Brisset, commissaire du gouvernement, le greffier lui a donné lecture du jugement.

Après quoi, le commandant Brisset a dit au condamné :

« La loi vous accorde un délai de vingt-quatre heures pour exercer votre recours devant le conseil de révision. »

La dégradation militaire

Le traître Dreyfus, s'il échappe au châtimeut suprême, sera forcé de subir la peine que les soldats considèrent comme la plus infamante et la plus ignominieuse de toutes, la dégradation militaire.

Le traître Dreyfus

L'émotion produite par la condamnation du capitaine Dreyfus est loin de se calmer, et la peine de la déportation infligée au traître, est toujours l'objet de toutes les conversations.

Partout, dans les établissements publics aussi

bien que dans la rue, dans les faubourgs comme dans les quartiers du centre, on ne cesse de la commenter.

Et chacun regrette qu'aucun texte de loi n'ait permis de condamner à mort, cet officier qui a tenté de livrer notre patrie pieds et poings liés à une nation ennemie.

A l'école polytechnique, la condamnation a été connue dès samedi soir, mais les Saint-Cyriens ne l'ont apprise que le lendemain.

Les élèves des deux Ecoles sont unanimes à trouver trop douce la sentence prononcée contre le traître, et l'indignation est grande contre le misérable qui a eu l'honneur de porter l'uniforme.

Et tous de dire : « Quel malheur qu'on ne puisse pas fusiller cet homme-là ! »

Rue du Cherche-Midi

La rue du Cherche-Midi a été un but de promenade.

Un service d'ordre a dû être établi. Des curieux, en effet, sont venus là en très grand nombre, hier encore, cherchant à deviner ce qui se passait derrière les murailles de la prison militaire.

Le capitaine — puisqu'il faut encore lui donner ce grade — se trouve dans la chambre du premier étage, où il doit rester jusqu'au jour de sa dégradation.

A midi moins le quart, un planton est allé dans un restaurant du voisinage chercher quelque nourriture pour le prisonnier.

Dreyfus a mangé très peu, il a bu un demi-verre de vin puis il s'est jeté sur son lit. De temps en temps, il sort de son mutisme pour parler de sa femme et de ses enfants, et il espère qu'il aura l'autorisation de les voir, mais il n'obtient aucune réponse de ceux qui le gardent.

Il a reçu la visite de M<sup>e</sup> Demange, son défenseur, qui a conféré avec lui durant une demi-heure environ et qui a prodigué à son client des paroles de consolation et d'encouragement.

Un faux bruit

La nuit dernière, le bruit s'était répandu que le capitaine Dreyfus avait tenté de se suicider. C'était faux.

En admettant que le condamné voulût attenter à ses jours, cela lui serait impossible. Il n'a aucune arme à sa disposition et il est l'objet d'une étroite surveillance.

Les gardiens ont reçu des ordres très sévères. Toutes les dix minutes ils viennent, par un judas, observer le prisonnier.

M<sup>e</sup> Demange, qu'un de nos collaborateurs a vu, n'a pas hésité à déclarer, du reste, que la nouvelle mise en circulation était invraisemblable.

A la préfecture de police et à la prison du Cherche-Midi, on va plus loin. On la dément d'une façon formelle.

Le Pourvoi Dreyfus

M<sup>e</sup> Demange s'est rendu lundi, à trois heures moins le quart, au Cherche-Midi. Il a été immédiatement introduit auprès de Dreyfus qu'il a trouvé fort abattu.

L'entretien s'est prolongé jusqu'à six heures, et c'est seulement au courant de cette visite et non dimanche soir, comme on l'a dit par erreur, que Dreyfus a signé son pourvoi en révision.

Le conseil s'est réuni mercredi pour statuer sur la demande introduite par le condamné de samedi soir.

quelque temps.

Jamais, je te le jure, tu ne surprendras un regret.

Un sourire triste éclaira la physionomie du marié.

— Bien vrai, tu partirais ? demanda-t-il.

— Oui, dès demain, si tu le veux.

Il la serra dans ses bras d'une étreinte passionnée, mais aussitôt ses yeux se voilèrent et détachant ses bras de la taille d'Albine.

— Fou ! fou ! que je suis, s'écria-t-il, éclatait en sanglots.

Longtemps, il pleura, affaissé à ses pieds, elle ne songeait pas à le consoler. Devant cet avenir si sombre qu'il leur restait à parcourir, un même désespoir les envahissait tous deux.

Honorat se remit le premier, honteux de sa faiblesse, il se leva brusquement.

— Allons, dit-il je te laisse, ma pauvre enfant, tu dois être brisée de fatigue.

Le lendemain, Albine descendit. La pauvre femme s'était armée d'une résolution héroïque. Ramenée au sentiment du devoir par le dévouement et la générosité de son mari, elle s'était juré d'immoler tout le passé et d'enterrer si bien son amour coupable qu'il l'en croirait guérie.

Honorat était déjà sorti. Un affreux émoi l'étreignait en songeant qu'il était peut-être à Romaz. Dans une anxiété mortelle, il lui fallut attendre son retour jusqu'à l'heure du déjeuner. Dès qu'elle l'aperçut, elle courut à lui.

— D'où viens-tu ? demanda-t-elle.

— J'arrive de la Tour.

— Tu n'es allé que là ?

— Oh ! rassure-toi, répondit-il, je ne l'ai pas vu. Elle le regarda dans les yeux.

Composition du Conseil

Le conseil se compose du général de brigade Gossard, président ; du colonel Quinette de Rochemont, du 113<sup>e</sup> ; du colonel Branger, du 82<sup>e</sup> ; du commandant Poivrier, du 13<sup>e</sup> ; du commandant Beyer, du 1<sup>er</sup> cuirassiers, juges.

Le commissaire du gouvernement est le commandant Romain.

Le général Tchertkoff à l'Elysée

Le général Tchertkoff, aide de camp général et ambassadeur extraordinaire de l'empereur de Russie, s'est rendu hier, à deux heures, au Palais de l'Elysée, afin de notifier officiellement au Président de la République, l'avènement au trône de l'empereur Nicolas II.

Un bataillon du 74<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avec drapeau et musique, sous les ordres du colonel Abria, se trouvait rangé dans la cour d'honneur de l'Elysée.

A l'arrivée du général Tchertkoff, les tambours et clairons battent et sonnent aux champs, les troupes ont présenté les armes et la musique du 74<sup>e</sup> a exécuté l'Hymne russe.

Le général Tchertkoff a été reçu au seuil du palais de l'Elysée par le commandant Moreau, officier de la maison militaire, qui a accompagné l'envoyé extraordinaire jusque dans le grand salon doré, où se tenait M. Casimir-Périer, président de la République, ayant auprès de lui M. Charles Dupuy, président du Conseil, ainsi que tous les membres de la maison civile et militaire.

M. Casimir-Périer portait en sautoir le grand-cordon de la Légion-d'Honneur ; M. Ch. Dupuy avait revêtu le grand-cordon de l'ordre de Sainte-Anne.

M. de Bourqueney a immédiatement présenté le général Tchertkoff à M. le Président de la République.

Le général russe a salué M. Casimir-Périer, lui a remis sous un pli encadré de deuil, une lettre autographe de l'empereur Nicolas II et s'est exprimé ainsi :

Monsieur le Président,

Mon auguste maître Sa Majesté l'Empereur Nicolas II de Russie a daigné me charger de vous apporter cette lettre.

L'Empereur m'a donné l'ordre en même temps de vous réitérer combien il est sensible à l'expression unanime de sympathie que la nation française a témoignée à la mémoire de son auguste père, combien il est ému des touchantes condoléances qui sont venues de France soulager sa poignante affliction.

Mon souverain m'a aussi recommandé de vous transmettre, Monsieur le Président, ses remerciements les plus chaleureux pour la vive part que vous avez personnellement prise au malheur qui a frappé l'Empereur et la Russie entière.

M. le Président de la République a répondu au général en ces termes :

Monsieur l'ambassadeur,

Je suis heureux de recevoir de vos mains la lettre que votre auguste souverain vous a donné mission de me remettre. Je prie Votre Excellence de remercier Sa Majesté l'Empereur de vous avoir désigné pour être auprès du gouvernement de la République l'interprète des pensées que vous venez d'exprimer.

Si les pouvoirs publics et la nation entière se sont associés au deuil de la famille impériale et de la Russie, c'est avec une fidélité non moins

— Tu as peur ? reprit-il, avec un sourire navré. Hélas ! Puis-je même me battre ! Il ne se défendrait pas.

Accablée, elle détourna son visage.

Il fit un effort.

— Allons, écris-lui de partir.

Elle se précipita sur ses mains qu'elle baisa avec transport.

— D'ailleurs, reprit-il, moi-même je suis obligé de te quitter, M. Rémondin a reçu un avis pressant de sa maison de Naples. On attend le chargement de la Claire d'ici huit jours. Il faut que je sois à Marseille ce soir.

A cette nouvelle, Albine tressaillit et devint toute pâle. Ce départ si brusquement arrêté... Mais devant l'air ému d'Honorat, elle n'osa hasarder un mot.

— J'ai dire adieu à ton père tout à l'heure, reprit-il, pendant ce temps, tu apêteras mon bagage.

Après le repas, ils restèrent un moment dans le petit salon. Albine avait peine à retenir ses larmes, Honorat vint s'asseoir auprès d'elle.

— J'ai fait de moi-même, ma pauvre femme lui dit-il. Crois-moi, cela s'arrangera. Tu es une bonne et digne créature, tu mérites d'être heureuse et tu me pardonneras un jour peut-être, de ne pas t'avoir comprise. Mais j'ai besoin, vois-tu, de me calmer un peu, de retrouver mon aplomb. J'ai tant souffert ici, si tu savais. Pour le moment il vaut mieux que je m'éloigne, il vaut mieux que je sois seul.

Deux heures plus tard, Honorat quittait la Bastide. Il avait obtenu du capitaine Feréol qu'il vint s'installer chez sa fille.

XXV

Un mois s'était écoulé. Pierre était parti. Les grands sacrifices portés avec eux leur récompense. Ferme dans son immolation, remis à ses occupations passées Albine vivait, presque calme, défendant son cœur de tout souvenir, maîtrisant son âme et goûtant presque un amer bonheur dans cette victoire cruelle.

sincère que partent de France des vœux ardents pour Sa Majesté l'Empereur Nicolas II.

Vous voudrez bien en donner l'assurance à votre auguste souverain.

Cette visite, qui a duré une vingtaine de minutes, a été empreinte de la plus grande cordialité.

Au défilé une foule nombreuse, difficilement maintenue par un escadron de cuirassiers, a, à la sortie du général Tchertkoff, poussé de nombreux cris de : « Vive la France ! Vive la Russie ! »

Les fournisseurs de l'armée

De la Patrie :

Si l'honorable défenseur de la maison Allez s'est étonné des poursuites exercées contre ses clients, la même surprise, il faut bien le dire, n'a pas été partagée par tout le monde, dans les milieux industriels et commerciaux.

Ce n'est point que les quincailliers qui sont au coin du quai aient été l'objet d'une suspicion quelconque, avant les événements qui les ont amenés devant la 8<sup>e</sup> chambre de police correctionnelle, mais bien parce que les mœurs des fournisseurs de l'armée sont ainsi faites que tout ce qui peut servir les appétits du gain et du lucre passe avant les exigences de la délicatesse et les scrupules de l'honneur.

Cela est triste à dire, mais, dans les marchés passés par les particuliers avec le ministère de la guerre, l'habitude était jusqu'alors de chercher à spéculer sur ces opérations, d'ailleurs fructueuses, et d'en tirer le plus de bénéfices possible.

De là à commettre des négligences et à engager gravement sa responsabilité, il n'y a qu'un pas ; or, ce pas a été franchi, cette fois, dans des conditions qui ont éveillé l'attention de l'administration de la guerre.

Alors que les prédécesseurs du général Mercier fermaient les yeux sur toutes ces petites indécisions commises journellement, le général, lui, a ouvert les siens, et quand il a vu comment les choses se passaient, il s'est efforcé d'y mettre bon ordre en déposant la plainte que l'on sait.

C'est donc bien à tort que M<sup>e</sup> du Buit s'est efforcé de critiquer l'attitude du ministre de la guerre. Il n'a fait que son devoir en prenant souci des intérêts supérieurs de l'armée.

Du reste, l'affaire Allez n'est qu'un commencement, et dans toutes ces questions de fournitures militaires faites à de trop bas prix, la fraude se glisse avec une telle intensité qu'une véritable lessive deviendra nécessaire avant peu.

Nous comptons sur l'énergie du général Mercier pour marcher dans la voie de salubrité nationale où il s'est si courageusement engagé.

CHINE & JAPON

Yokohama, 25 décembre.

Le Parlement japonais s'est réuni hier.

Le discours du trône a fait une brève allusion aux victoires remportées par les troupes japonaises dans tous les engagements, et annonce que les troupes continuent à avancer dans l'intérieur du territoire ennemi qui est assez propice aux opérations.

Le discours conclut en conseillant au Parlement de prendre en considération la situation intérieure et extérieure, pour assurer l'harmonie entre le gouvernement et le peuple, et aider à l'accomplissement des désirs de l'empereur.

Suivant le *Shanghai Mercury*, les conditions

Le capitaine Feréol, qu'elle soupçonnait d'avoir été mis dans la confidence par Honorat, la soutenait sans qu'il y parut. Il y avait des instants où elle se sentait dévinée. Un soir, elle osa pleurer devant lui.

— Va, mon enfant, dit-il, tout passe, tout se rachète...

Les nouvelles d'Honorat se suivaient, et apportaient quelque diversion dans l'existence mélancolique du père et de la fille. Tout à la fièvre du métier, le marin paraissait s'être consolé peu à peu. Il remerciait Albine de ses bonnes lettres. Par elle, il se laissait gagner à l'espoir. Un jour même il lui fit entendre qu'il croyait à ses assurances d'oubli, et parla des joies partagées d'un retour très prochain. L'horizon s'éclaircissait enfin.

Une après-midi, le capitaine et Albine étaient installés sous la tonnelle, quand la porte du jardin s'ouvrit : Exupère apparut.

— Honorat nous arrive dit Albine en faisant au matelot un signe joyeux.

Mais quand Exupère les eut rejoints, elle resta saisie devant l'air étrange, bouleversé du marin. Pendant une seconde, elle hésita à l'interroger. Enfin, d'une voix anxieuse :

— Et Honorat ? demanda-t-elle.

Pour toute réponse, Exupère haïssa la tête, Albine poussa un cri et tomba.

Quand elle revint à elle, on lui apprit que, dans une tempête, Honorat, en faisant son quart, avait été enlevé par un coup de mer.

Claire et André sont mariés. Albine a lutté longtemps contre son cœur, longtemps elle a résisté aux prières de ses amis. Elle a cédé enfin. Tandis qu'elle achève pieusement son deuil à la Bastide, Pierre attend à Paris ce moment tant désiré où il la nommera sa femme, où il réalisera ce rêve si beau : l'amour dans le mariage.

FIN.

MISÉ FERÉOL

Par JACQUES VINCENT

XXIV

— Va, reprit-il, j'aurais eu plus de courage que je m'en suppose, je t'aimais assez pour me contenter de n'être que ton frère, mais voyons, dis moi maintenant, que puis-je faire ? Comment te sauver ?

Ecrasée sous tant de générosité, Albine ne trouva rien à répondre. Elle s'était redressée, de ses yeux noyés de pleurs, elle le contemplant, oubliant toute colère, toute jalousie pour s'apitoyer sur le sacrifice qu'elle lui avait fait. Prise de reconnaissance, de pitié, elle eut voulu l'abuser encore, ses lèvres restaient muettes, son cœur était trop plein de son amour pour Pierre, elle sentait que, malgré elle, il percerait jusque dans son mensonge.

— Honorat, dit-elle, d'une voix grave et triste, j'ai brisé ta vie. J'aurais dû être sincère, je t'aurais fait moins de mal, que veux-tu ? je m'étais cru plus forte, plus loyale et plus dévouée.

Je m'étais cru digne de vous enfin, mais ce que je puis l'assurer, c'est que je suis résolue à te consacrer le restant de ma vie. J'ai été folle, j'ai été cruelle, rompons avec ce passé maudit.

Sauve-moi de moi-même, emmène-moi, partons, Laisse-moi te suivre à ton bord, pendant

FÊTES

de NOËL 1894 et du 1<sup>er</sup> de l'AN 1895

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour à prix réduits, délivrés aux prix et conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2.

1<sup>er</sup> Noël. — Les billets aller et retour délivrés les Samedi 22, Dimanche 23, Lundi 24 et Mardi 25 Décembre, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi 26 Décembre;

2<sup>o</sup> Premier de l'An. — Les billets aller et retour délivrés du Jeudi 27 Décembre inclus au Jeudi 3 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Vendredi 4 Janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celles ci-dessus fixées.

PRIME-MUSIQUE

ÉTRENNES 1895

M. Choudens, éditeur de musique à Paris, a préparé, en vue des étrennes 1895, un magnifique Album que nous sommes heureux d'offrir en prime à nos abonnés et à tous nos lecteurs.

Cet Album, édité avec le luxe de papier, de gravure et de couverture qui distingue la maison Choudens, justement soucieuse de sa grande renommée, contient, en ses 95 pages, douze valse célèbres de Métra et de Waldteufel, d'après Gounod, Hervé, Offenbach et Audran. C'est le recueil des valse jouées cet hiver aux bals de l'Opéra.

Il offre, en outre, l'avantage d'être par son prix à la portée des plus modestes bourses.

Chez les marchands de musique, chaque morceau étant marqué au prix fort d'environ 8 fr. et vendu net 3 fr., un album, contenant douze morceaux de cette importance, représentant une valeur réelle de 36 francs.

Notre traité avec M. Choudens nous permet de le livrer au prix de 5 fr., soit quarante centimes pour chaque valse.

Dès aujourd'hui, les abonnés et lecteurs de notre journal peuvent nous demander l'Album.

Pour le recevoir franco, envoyer en plus les frais de port se montant à 0 fr. 60 ou à 0 fr. 85, suivant que l'expédition devra être faite en gare ou à domicile.

« Des spécimens sont déposés dans nos bureaux et tenus à la disposition du public. »

LA VALSE

Album de douze danses

TABLE DES MORCEAUX

1. Waldteufel : *La Mascotte*, Audran. — 1 page.
2. Métra : *Le Grand Mogol*, Audran. — 8 pages.
3. Waldteufel : *Micaëla*, valse, 17 pages. —
4. Métra : *La Cigale et la Fourmi*, Audran. — 24 pages.
5. Waldteufel : *Barcarolle*, valse. — 34 pages.
6. Métra : *Stella*, valse (*La Fille du Tambour-Major*), Offenbach. — 42 pages.
7. Waldteufel : *Madame l'Archiduc*, Offenbach. — 49 pages.
8. Métra : *Barcarolle (Contes à Hoffmann)*, Offenbach. — 56 pages.
9. Waldteufel : *Valse vénitienne*. — 65 pages.
10. Métra : *L'Inseparable (Femme à Papa)*, Hervé. — 73 pages.
11. Waldteufel : *Hommage à Offenbach*. — 82 pages.
12. Métra : *Olivette (Les Noces d'Olivette)*, Audran. — 84 pages.

Le froid et l'humidité réveillent et augmentent les accès d'asthme; les *Cigarettes Indiennes* de Grimault et C<sup>ie</sup> les calmant, suppriment l'oppression, les suffocations et procurent le sommeil.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Auguste MAZIÈRES, Avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10

EXTRAIT

D'UN JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du dix-neuf décembre courant, la dame Marie Teulières, sans profession, a été séparée de biens d'avec le sieur Jean Bousquet, dit Sembel, son mari, propriétaire, avec lequel elle demeure à Beuzac, commune de Cremps.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

L'Avoué poursuivant, MAZIÈRES.

Une des meilleures preuves de l'efficacité du *Santal Midy* c'est que tous les fabricants de capsules au copahu, cubèbe et d'opiat, les abandonnent pour le Santal; mais il est très difficile à ceux qui ne peuvent distiller eux-mêmes d'obtenir l'essence de Santal pure; ils sont obligés de se contenter de l'essence du commerce obtenue avec toutes les variétés de bois; les jeunes gens doivent donc continuer à exiger le nom *Midy* sur chaque capsule.

de paix, posées par le Japon, seraient les suivantes :

- 1<sup>o</sup> Alliance étroite de la Chine et du Japon contre les puissances européennes ;
- 2<sup>o</sup> Développement de la Chine et ouverture du pays au commerce japonais ;
- 3<sup>o</sup> Réorganisation de l'armée et de la marine chinoises par le Japon.

MADAGASCAR

Port-Louis, 23 décembre.

On mande de Tamatave :

« Une escarmouche a eu lieu à Sornaairala, sur la côte Nord de la baie Audontil. Une avant-garde de troupes Hovas a fait feu sur l'Amiral Dupetit-Thouars, qui a riposté. Les Hovas se sont retirés après avoir perdu trois hommes ; un Français a été blessé. Les troupes du *Bien-Aimé* ont pris un fort près de Tamatave. Les Hovas ont brûlé Vondrema, à treize kilomètres au sud de Tamatave. »

Duel Jaurès-Barthou

A la suite de l'incident qui s'est produit, dans la séance du 24 décembre, entre M. Jaurès, député du Tarn et M. Barthou, ministre des travaux publics, une rencontre a eu lieu, hier. L'arme choisie était le pistolet de tir, à vingt-cinq pas et au commandement.

Deux balles ont été échangées sans résultat.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Bibliothèque populaire de Cahors

Dimanche dernier, 23 décembre, les sociétaires de la bibliothèque populaire de Cahors ont tenu leur assemblée générale, sous la présidence de M. Parazines, président.

Malgré une convocation personnelle adressée à tous les membres, un nombre assez restreint d'entre eux, comme d'habitude, assistait à la réunion, ce qui est regrettable, vu l'importance de l'œuvre bien caractérisée par le chiffre des recettes qui, en 1894 s'est élevé à 1,841 fr. 85 c.

Ces fonds ont été presque entièrement employés en achat de livres, reliures, réparations, remplacement de volumes détériorés, frais de bureau, de mobilier, etc., etc.

Les comptes du trésorier, M. Périès, approuvés, M. Lafon, bibliothécaire, a lu son rapport annuel sur le mouvement de la bibliothèque, rapport dont nous donnons plus bas la teneur.

On a procédé ensuite à l'élection du comité d'administration et des diverses commissions de propagande, d'achat de livres et des abonnements.

Le comité reste ainsi composé pour 1895 :

Président : M. Parazines; vice-président : M. Paul Lescale; trésorier : M. Périès; bibliothécaires : MM. Cangardel et Lafon; secrétaire-archiviste : M. Vidal.

Membres : MM. Berget, Bergon, Besse, Bro, Castanet, Caudrillier, Combarieu, Daynard, Delpech, Escande, Feyt, François, Gaston, Labro, Marestaing, Maurin, Paumès, Pépin, Piot, Calmon (Pierre).

Puis, M. le président a attiré l'attention de la société sur une question intéressant au plus haut point l'avenir et la vitalité même de la bibliothèque.

Il s'agissait de parer à la mauvaise volonté d'un grand nombre de participants qui, contrairement au but populaire et philanthropique de l'œuvre, malgré les invitations répétées qui leur ont été faites, persistent, quoique dans une situation de fortune raisonnable, à vouloir profiter des abonnements à prix réduits réservés, de par le règlement, à des bourses plus médiocres.

En conséquence, la réunion a décidé que pour remédier à cet état de choses, il serait désormais fait application intégrale de l'article 7 du règlement dont un paragraphe soumet à l'acceptation d'une commission spéciale, toute demande d'abonnement.

Il ne sera donc dorénavant donné suite à ces demandes qu'après approbation de la commission des abonnements.

Le public qui fréquente la bibliothèque, ne pourra considérer cette mesure comme une vexation puisqu'elle émane du règlement; et dans tous les cas il ne devra l'attribuer qu'au mauvais vouloir d'un certain nombre de personnes qui, même en payant la cotisation annuelle de 5 francs, ce que leur permet assurément leur situation de fortune, seront heureuses, à ce prix là, de profiter des avantages qu'aucun cabinet de lecture ne saurait procurer, dans les mêmes conditions que la bibliothèque populaire.

RAPPORT LU PAR M. VICTOR LAFON

Messieurs,

Dans le rapport que nous avons eu l'honneur de vous présenter l'an dernier, nous estimions que la bibliothèque populaire, après des accroissements successifs, arriverait à un niveau auquel elle se maintiendrait sans de trop grands écarts.

Cette appréciation semble être confirmée par le mouvement de l'année qui va finir. Ainsi à peu de choses près, pourrions-nous vous présenter les mêmes chiffres.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter de cette situation prévue et presque inévitable; on doit au contraire se réjouir de voir le public nous rester ainsi fidèle et sympathique: les uns maintenant leur abonnement, les autres nous revenant après une courte absence et de nouveaux lecteurs remplaçant ceux que nous avons perdus pour causes diverses. Vous messieurs, qui, dans vos fonctions de distributeurs avez pu constater la même affluence, vous seriez les derniers à douter que votre œuvre ne soit entrée dans les habitudes, le goût et même les besoins d'une partie de la population. La statistique que nous avons faite embrasse une période de 51 dimanches du 10 décembre 1893 au 9 décembre 1894, pendant laquelle nous comptons 156 souscripteurs et 395 abonnés. Parmi ces derniers il y a 174 abonnés annuels, 74 semestriels et 147 pour trois mois. Dans ces trois séries il y a eu des renouvellements et des changements, de telle sorte que le chiffre des abonnés doit être, suivant un calcul fait pour les premières années, augmenté d'un tiers pour le premier cas, doublé pour le second et triplé pour le troisième. Nous obtenons ainsi un total de 949.

Pendant les 51 dimanches il est sorti 19.770 volumes, soit une moyenne de 386, la distribution la plus considérable a été de 457 le 20 juin, la moindre de 294 le 6 août.

Les acquisitions ont été plus nombreuses en 1894 que l'année dernière. Le Ministre de l'Instruction publique, grâce au zèle de notre président et à l'appui de M. Lérès-Gambetta, nous a envoyé un lot de 100 volumes, la bibliothèque en a acheté 242, de telle sorte que le chiffre des livres, mis à la disposition du public, est actuellement de 2.189.

Nous nous adressons antérieurement pour les achats, à la Ligue de l'enseignement, nous avons abandonné ce mode d'acquisition, sans méconnaître et oublier les services qu'elle nous a rendus; et, sur de justes observations présentées par quelques membres de votre commission, nous avons eu recours à deux libraires de notre localité: Nous avons trouvé chez eux des avantages qui compensent, à peu près, ceux qui nous étaient faits par la Ligue.

Les mesures que vous avez arrêtées, de concert avec votre commission: Achat obligatoire des catalogues, application de l'amende aux retardataires ont continué à recevoir leur application d'une manière satisfaisante pour le public et profitable aux finances et au service de la bibliothèque.

Un grand nombre de catalogues ont été vendus: il ne reste plus, sur un tirage de 1,200 exemplaires pour le premier et 1,000 pour le supplément que 295 et 167 numéros.

Mais en même temps que les catalogues diminuent, celui des livres augmente. Il arrivera un moment où le public ne sera plus au courant des acquisitions nouvelles.

Vous aurez alors à aviser aux moyens qu'il faudra employer pour que les ouvrages que vous possédez puissent être portés à sa connaissance.

Une difficulté se présentera bientôt. Où pourrions-nous loger les volumes, qu'un accroissement constant introduit dans la bibliothèque? Tout l'espace disponible dans le local que nous occupons est maintenant garni de rayons, et ceux que nous avons fait établir cette année seront remplis, peut-être avant la fin de 1896. Il y a encore de la marge; mais il est bon d'appeler sur ce point, votre attention et votre sollicitude, afin de ne pas laisser échapper les occasions d'agrandissement qui pourraient se présenter.

En somme, messieurs, il nous semble que la situation de votre bibliothèque est bonne et nous promet un long avenir. Nous serions heureux de voir cette impression justifiée d'ailleurs pour nous par l'expérience et par les faits, partagée, en ce moment par vous, à la suite de l'exposé que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Les bibliothécaires, C. & L.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous annonçons la mort de M. Ernest Combes, professeur de musique au Lycée, à l'Ecole normale et directeur de l'Orphéon, décédé à Cahors, à l'âge de 53 ans.

Ses obsèques ont eu lieu hier matin, au milieu d'une grande affluence. L'Orphéon en corps, la Société musicale l'*Avenir Cadurcien*, les élèves du Lycée et de l'Ecole normale assistaient à la cérémonie.

Le cercueil disparaissait sous les nombreuses couronnes offertes par la famille, les amis et les élèves du défunt.

Durant le parcours du cortège la musique l'*Avenir Cadurcien* a fait entendre des marches funèbres: *Un dernier adieu*; *Souvenir et regrets*.

A la Cathédrale, pendant la cérémonie religieuse, l'Orphéon a chanté le *Dies Irae* et la musique a également fait entendre un morceau de circonstance.

Sur tout le parcours du cortège, où l'on remar-

quait toutes les notabilités de la ville, une foule énorme formait la haie.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Jalbert, surveillant général au Lycée, Tallien, directeur de l'Ecole normale et Playoux, au nom de l'Orphéon. Nous les reproduisons :

DISCOURS DE M. JALBERT

Messieurs,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, retenu dans sa chambre par la maladie, n'a pu venir dire un dernier adieu à notre regretté collègue et, en vous priant de l'excuser, m'a chargé de cette pénible mission. Permettez-moi, après avoir offert à sa veuve éplorée le témoignage de notre profonde sympathie, de retracer en quelques mots la carrière si bien remplie d'Ernest Combes. Il était né à Montauban, mais depuis sa première jeunesse, Cahors était devenu sa patrie d'adoption. Nommé à 24 ans professeur de musique au lycée, il y est resté 27 ans; la mort seule a pu l'enlever à ses fonctions qu'il remplissait avec un zèle, un dévouement, une abnégation qui ne se sont jamais démentis. C'était avant tout l'homme du devoir; il n'avait qu'une préoccupation: ses élèves, et il s'était donné entièrement à eux. Aussi avait-il su leur inspirer un attachement qui durait longtemps après leur sortie du lycée. La nouvelle de sa mort a été une véritable désolation et la foule émue qui est venue l'accompagner à sa dernière demeure témoigne des regrets unanimes qu'il emporte dans la tombe. Usé par son labeur quotidien, malade et vieilli avant l'âge, il a continué sa tâche jusqu'au dernier moment. Il était cloué sur son lit de douleur qu'il pensait toujours à ses élèves, et il y a huit jours à peine, il me faisait prier de l'excuser de son absence, en conservant l'espoir de se remettre bientôt à la besogne. Mais la mort n'a pas voulu l'épargner; elle est venue l'arracher impitoyablement à l'affection de ses élèves, de ses amis et de la femme dévouée qui a été la fidèle compagne de sa vie. Nous perdons, messieurs, un de nos meilleurs professeurs, un de nos plus zélés collaborateurs.

DISCOURS DE M. TALLIEU

Messieurs,

J'ai le pénible devoir de ne pas laisser se fermer cette tombe sans apporter les regrets et le dernier adieu de l'Ecole Normale, au collègue, au professeur, à l'ami dont elle va recueillir la dépouille mortelle.

Combes, en effet, était des nôtres: il était depuis dix ans attaché à notre Ecole normale, qu'il avait vue grandir, à la prospérité de laquelle il était heureux de contribuer, qu'il honorait, d'ailleurs, et par l'intégrité de sa vie et par son enseignement.

Oui, messieurs, par son enseignement! Il avait les qualités qui font le bon maître: le savoir, l'expérience, le dévouement. Il savait, par l'exemple et l'intérêt qu'il donnait à ses leçons, se faire écouter, se faire comprendre. Il savait quelque chose de plus: il savait, par la franchise et l'aménité de son caractère, se faire aimer de ses élèves; il savait aussi leur inspirer le goût de la musique, de cet art trop peu cultivé peut-être, qui a été la passion de toute sa vie.

Que de regrets, messieurs, Combes nous laisse à tous!

A nous, maîtres et élèves de l'Ecole normale, qui avions pour lui une si profonde estime, un si sincère attachement!

A vous tous, messieurs, ses amis, qui, dans les relations de chaque jour, aviez appris tout ce qu'il y avait dans son âme de bonté, de droiture, d'honnêteté!

Puisse le souvenir de tant de qualités, puissent aussi nos regrets unanimes adoucir le poignant chagrin de celle qui a été la digne compagne de sa vie, qu'il a constamment entourée de tant de dévouement, de tant d'affection!

Adieu, cher collaborateur et ami! Ton nom signifiera toujours pour l'Ecole normale *Devoir et Travail*.

DISCOURS DE M. PLAYOUX

Messieurs,

Devant cette tombe prématurément ouverte, les orphéonistes doivent un dernier adieu au maître regretté qui, depuis vingt années, ne s'est jamais ménagé lorsqu'il s'est agi de les instruire, de les diriger, de les conduire dans les nombreux concours où, grâce à son habile et intelligente direction, ils ont pu conquérir toutes ces médailles qui ornent leur bannière.

L'Orphéon conservera toujours le souvenir reconnaissant de M. Combes, du consciencieux et dévoué directeur auquel il doit ses succès et qui, sous une apparente brusquerie, lui portait une si vive affection.

Tous les orphéonistes sentent la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent de faire, c'est le cœur oppressé par une poignante émotion, qu'ils remercient leur maître de tout ce qu'il a fait pour eux et qu'ils lui disent un dernier adieu.

Conférence

Ce soir, à 8 heures, aura lieu une conférence spéciale pour les hommes, par l'abbé Garnier, dans l'église Cathédrale.

Un désistement

M. Cocula, maire de St-Germain, vient de se désister de l'appel qu'il avait interjeté devant la cour d'appel d'Agen, contre le jugement d' incompetence rendu par le tribunal civil de Gourdon, dans le procès qu'il intentait à M. Bories.

Arrestation

Le prétendu *Deneux*, l'un des deux escrocs des hôtels du Commerce et des Ambassadeurs, et dont nous avons raconté les exploits, vient d'être arrêté à Paris. Cet individu est natif de l'Hérault et se nomme réellement Barthélemy.

Il va être conduit à Cahors.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Anserlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 27 décembre 1894 : Georges Courteline : L'Employé qui ne veut pas aller à son bureau. — Raoul Bonnery : Les Trois voleurs. — Jules Mary : Les Nuits rouges (suite). — Charles Mérouvel : Mortel amour (suite). — Le Capitaine Danrit : La guerre en rase campagne (suite). — Daniel Riche et Henri de Weindel : L'insensible (suite). — A.-J. Dalsème : Mauvais Ciel (suite).

Nos lecteurs trouveront dans la 495<sup>e</sup> livraison de la Grande Encyclopédie, publiée cette semaine, un remarquable article sur l'Irlande, par MM. A.-M. Berthelot, Zaborowski et F. Lot, avec une belle carte en couleurs hors texte. Dans le même fascicule on peut signaler encore, comme lectures fort intéressantes, un étude de M. Victor Brochard, sur l'Ecole Ionienne de philosophie et un historique de la querelle des Investitures, par M. E.-H. Vollet.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Ne demandez chez votre Epicier que du

# TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la paire

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

VIGNES AMÉRICAINES

Par millions à la vente

Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

## VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 <sup>er</sup> choix	VIGNES AMÉRICAINES
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Vialla à 150 fr. le mille.	Boutures Racines
Sur Ruprestis Martin, Ganzin, port de Taylor, York à 200 fr. le mille.	Black Défilance . . . . . 30 100
Sur Ruprestis Phénomène du Lot (1) Berlandieri du Texas, à 300 fr. le mille.	Canada . . . . . 30 100
Aspiran teinturier B, Carignan B, Portugais bleu, 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Clinton ou Pouzin . . . . . 10 40
Nous avons aussi toutes variétés de raisins de table. Variétés de Muscats, Chassolas, Malaga, Olivette, Sultanine, Nohétescol, blanc et noir (raisin de 0-8) de long, Kalyto, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Cunningham . . . . . 15 60
(1) Ce porte greffe est supérieur à tous les Ruprestis et hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Cynthiana . . . . . 20 100
Il importe, dit V. Billardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Ruprestis mâles comme elle : Ruprestis St-Georges, Reith, Richter, Gaillard, Lucaselles, Sijas, Nosticols, etc., etc.	Croton . . . . . 100 200
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Ruprestis Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Duchess . . . . . 100 500
	Herbemont . . . . . 10 50
	Herbemont d'Aurelle . . . . . 100 150
	Herbemont Touzan . . . . . 100 450
	Jacquoz à gros grains . . . . . 10 40
	Jacquoz d'Aurelle . . . . . 100 150
	Jacquoz d'Aurelle Cazalis . . . . . 300 500
	Othello . . . . . 10 30
	Noah . . . . . 20 100
	St-Sauveur (extra-fertile) . . . . . 50 150
	Sécretaire . . . . . 50 100
	Sénasquas . . . . . 40 80
	Triumph . . . . . 30 100
	Berlandieri Planchon . . . . . 300 500
	Berlandieri du Texas, la p. . . . . 1 2
	Cinéria . . . . . 200 400
	Cordifolia . . . . . 50 100
	Riparia Ruprestis . . . . . 50 400
	Riparia tomentoux . . . . . 40 30
	Riparia gloire . . . . . 30 50
	Ruprestis large feuille . . . . . 15 50
	Ruprestis du Lot . . . . . 40 100
	Solonis . . . . . 10 40
	Vialla . . . . . 10 40
	York-Madeira . . . . . 15 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février. A l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON. 1 fr. le kilo, Pince Allés, 4 fr. Bouchons fondus, 4 fr. le mille. Surgons de la Grande consoude rugense du Caucaso, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

DEMANDEZ chez LIBRAIRES tous les LIBRAIRES et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (Corrèze)

M. MADOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse Télégraphique LAUDOUARD BRIVE.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Prurigo, Herpès, Psoriasis, Pityriasis, Lups, etc., etc.

MÊME DES Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Médecin-Spécial, ex-Phlébotomiste-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

Le propriétaire-gérant : LAYTON

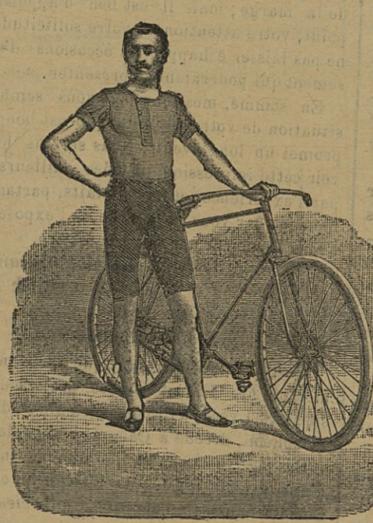
MACHINES A GLACE. - SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. - BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : GAMBRIUS

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

## Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

16, Rue de la Liberté, Cahors

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie

Faux bois

Marbre

en tous genres Encadrement

## Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.